



LE 6 SEPTEMBRE 2022 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

Les conseillères, Cynthia Dumont, Claudia Lavoie et Émilie Belzile (vidéoconférence) ainsi que les conseillers, Jérémy Robert et Michaël Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso;

Josée Dubé, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

3 personnes assistent à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 15 août 2022
3. Adoption des comptes à payer de mois d'août 2022
4. Acceptation des dépenses d'investissement
5. Correspondance
6. Embauche d'un proposé à l'entretien ménager (bureau, caserne et chalet des loisirs)
7. Nomination des fonctionnaires désignés- administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux
8. Avis de dépôt de vacance au siège de conseiller # 1
9. Dépôt de l'État comparatif au 31 août 2022

10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Démission de madame Sylvie Ouellet, entretien ménager
 - 10.2 Horaire du bureau municipal
 - 10.3 Offre de services surveillance de chantier « Projet patinoire »
 - 10.4 Courte pointe logo de la municipalité
 - 10.5 Compte rendu de la conseillère Émilie Belzile (dossier RIDT)

Période de questions

Varia :

Levée de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

2022-112

Après lecture, il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 août 2022

2022-113

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin d'adopter le procès-verbal du 15 août 2022

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des comptes à payer du mois d'août 2022

2022-114

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin d'adopter les comptes du mois d'août 2022, au montant de 64 623.72\$

Adoptée à l'unanimité

4. Acceptation des dépenses d'investissement du mois d'août 2022

2022-115

Il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie d'adopter les dépenses d'investissement du mois d'août 2022, au montant 7 734.37\$.

			SUBV.
Treta Tech	Avancement des travaux patinoire	4599,00 \$	QC FED
Norda Stelo	Avancement Plan d'intervention (conduites)	3135.37\$	TECQ

Les dépenses seront remboursées par les programmes énumérés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

5. Correspondance

5.1 Adhésion Réseau forêt Témiscouata

2022-116

Il est proposé par le conseiller Jérémy Robert d'adhérer au Réseau Forêt Bois pour 2022, au montant de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Gala découvertes Chambre de commerce (CCT)

2022-117

Il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie d'acheter 2 billets pour le Gala découvertes de la CCT au montant de 307.30\$.

Adoptée à l'unanimité

6. Embauche d'un proposé à l'entretien ménager (bureau, caserne et chalet des loisirs)

2022-118

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Il est proposé par le conseiller Jérémy Lavoie d'embaucher Marie Dalida Dumont pour faire l'entretien ménager du bureau municipal, de la caserne incendie ainsi que pour le chalet des loisirs à l'occasion.

Adoptée à l'unanimité

7- Nomination des fonctionnaires désignés- administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux

2022-119

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité d'Auclair peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'Article 2.1 et suivant du Règlement sur les permis et certificats numéro 2014-10;

ATTENDU QUE la municipalité d'Auclair doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ #2014-02;

ATTENDU QUE la municipalité d'Auclair a mandaté la MRC de Témiscouata pour administrer et appliquer les règlements d'urbanismes et les dispositions applicables par l'officier municipal du Règlement général 2014-02;

Sur la proposition de Émilie Belzile, appuyée par Jérémy Robert, il est résolu unanimement que la municipalité d'Auclair nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Règlement général # 2014-02 et ses amendements, du règlement de zonage 2014-07 et ses amendements, du règlement de construction 2014-11 et ses amendements, du règlement sur les permis et certificats #2014-10 et ses amendements, du règlement de lotissement # 2014-09 et ses amendements, du règlement sur les dérogations mineures #2014-08 et ses amendements, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) :

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;
- Guillaume Chrétien, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;
- Carole Tardif, Aménagiste-inspectrice à la MRC de Témiscouata;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;
- Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Audrey Dubé-Langlois, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Josée Dubé, directrice générale pour la municipalité d'Auclair

Adoptée à l'unanimité

8. Avis de dépôt de vacance poste conseiller # 1

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'avis de vacance au poste de conseiller au siège numéro 1 monsieur Stéphan Dubé. À la suite d'un jugement de la Commission municipale du Québec, dû à l'absence de plus de 90 jours consécutifs aux séances du conseil.

L'annonce d'une élection partielle sera faite par avis de scrutin dans les 30 jours du présent avis

9. Dépôt de l'État comparatif au 31 août 2022

Josée Dubé, directrice générale, a déposé l'état comparatif au conseil municipal en date du 31 août 2022.

10. Affaires nouvelles

10.1 Démission de madame Sylvie Ouellet, entretien ménager

Le conseil municipal prend acte de la démission de madame Sylvie Ouellet. Mme Ouellet doit quitter son poste dû à un déménagement.

10.2 Horaire du bureau municipal

2022-120

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'accepter que l'horaire du bureau municipal soit modifié comme suit :

Du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h

Le vendredi le bureau sera fermé au public sauf sur rendez-vous.

Cet horaire entre en vigueur le 7 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Offre de services surveillance de chantier « Projet patinoire »

Ce point est reporté.

10.4 Courtepointe logo de la municipalité

2022-121

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont d'acheter pour un montant de 50\$ la courtepointe de madame Gisèle Lévesque.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Compte rendu de la conseillère Émilie Belzile (dossier RIDT)

Le 24 août dernier lors du CA de la RIDT, il a été discuté que les frais pour les collectes des matières ont coûté beaucoup plus cher que prévu au budget soit environ un montant de 250 000\$ cela s'explique par l'augmentation du carburant. Pour combler ce déficit de 15% dans le prochain budget, il est proposé d'utiliser une partie des surplus pour ainsi éviter une trop grosse facture aux municipalités pour 2023.

La distribution des équipements pour les matières organiques s'est bien déroulée, les gens semblent satisfaits en général, il est toutefois conseillé aux municipalités de continuer à publier de l'information à la population régulièrement.

Période de questions

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance.

Varia

- La conseillère Cynthia Dumont a participé à la séance à partir de 20h05.
- Le maire explique qu'il y a un problème de drainage dans la cour de l'église dû à l'asphaltage de la cour d'école. En 2021 nous avons rencontré Mme Nadine Robichaud du Centre de services scolaire. Cette dernière devait en discuter avec la personne

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

responsable de ce genre de dossier, depuis aucun suivi. Le conseil demande de relancer le centre de services à ce sujet.

- Madame Louise Veilleux explique la problématique que rencontrent les acériculteurs sur les forêts publiques. Elle demande que la MRC se penche sur ce dossier.

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont que la séance soit levée à 21h00.

« Je, Bruno maire, atteste que la signature du présent procès-verbal

est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient

au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et greffière – trésorière